DOCUMENT RESUME

ED 048 236 SP 007 172

TITLE	Revision Provisoire/Guide Pedagogique a l'intention des Ecoles Bilingues (Provisional Revision/Teaching Guide to the Purpose of Bilingual Schools).
INSTITUTION	Cntario Dept. of Education, Toronto.
PUB DATE	67
NOTE	17p.; Programme d'Etudes P1, J1
EDRS PRICE	EDRS Price MF-$0.65 HC-$3.29
DESCRIPTORS	*Bilingual Education, *Curriculum Guides, *Elementary Grades, English, *French

ABSTRACT

GRADES OR AGES: K-6. SUBJECT MATTER: Bilingual education; French-English. ORGANIZATION AND PHYSICAL APPEARANCE: The guide is in French. It is divided into four straight-text chapters and an appendix and is offset printed and staple-bound with a paper cover. OBJECTIVES AND ACTIVITIES: General objectives are discussed in the introduction; no specific activities are mentioned. The first three chapters give general guidelines on classroom arrangement, lesson plans, and homework. Guidelines are specifically related to theories of education. INSTRUCTIONAL MATERIALS: The chapter on classroom arrangement mentions some manipulative materials. STUDENT ASSESSMENT: The fourth chapter presents guidelines for evaluating students and reporting the elevation, both in school records and to parents. The guidelines are specifically related to theories of education. In addition, the appendix contains a sample form to be used in reporting the academic ability and experiences of a student who is transferring to another school. OPTIONS: Guidelines presented are optional. They are intended to help teachers relate specific procedures to current educational theory. (RT)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

PROGRAMME D'ÉTUDES P1, J1

REVISION PROVISOIRE/GUIDE PÉDAGOGIQUE A L'INTENTION DES ÉCOLES BILINGUES

ED0 48236

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
OFFICE OF EDUCATION
THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL OFFICE OF EDUCATION POSITION OR POLICY.

1967

SP007172

ED0 48236

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 1

AVANT-PROPOS 1

MISE AU POINT — 1967 3

Le milieu scolaire 4
Les emplois du temps 6
Les devoirs à domicile 7
Le progrès des élèves 8
Appendice 13

PRÉAMBULE

Dans son acceptation la plus large, un programme d'études comprend toutes les ressources pédagogiques auxquelles le maître fait appel dans son enseignement. Il faut évidemment qu'un programme d'études soit en rapport avec la nature et les exigences de la société en fonction de laquelle on l'a conçu pour que les moyens qu'on met en oeuvre assurent le succès de l'éducation.

La mise à jour des programmes d'études n'équivaut pas toutefois à une refonte complète des programmes d'études. Il s'agit plutôt d'un rappel de la conception d'ensemble qu'on se fait de l'éducation; il comporte cependant la modification de certaines parties du *Programme d'études du cours élémentaire à l'usage des écoles publiques et séparées 1960* et du *Programme d'études, classes de langue française* (*Curriculum 46, 1961*).

Mais de tels changements ne sont en vérité qu'une étape d'un travail constant d'amélioration et de revision. Certaines transformations radicales du programme de la maternelle et de l'élémentaire s'imposeront sans doute lorsque sera achevé le rapport que prépare actuellement la Commission provinciale (Commission Hall) qui étudie les fins et les objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario.

La revision dont il est ici question touche les domaines suivants:

Programme d'études P1, J1—"Guide pédagogique à l'intention des écoles bilingues" qu'on doit utiliser parallèlement aux brochures où sont décrites les matières du programme d'études des élèves de langue française.
Programme d'études P1, J1—Dessin et peinture
Programme d'études P1, J1—English
Programme d'études P1, J1—Éducation physique et hygiène
Programme d'études P1, J1—Français
Programme d'études P1, J1—Mathématiques
Programme d'études P1, J1—Musique
Programme d'études P1, J1—Sciences
Programme d'études P1, J1—Sciences sociales

AVANT-PROPOS

Voici quelques extraits du *Programme d'études du cours élémentaire à l'usage des écoles publiques et séparées*, publié en 1937 avec l'autorisation du Ministère de l'Education. Les objectifs qu'on y définit resteront en vigueur jusqu'à l'achèvement du rapport que prépare actuellement le Comité provincial qui se penche sur les fins et objectifs de l'éducation.

UNE ÉDUCATION QUI PRÉPARE À LA VIE EN DÉMOCRATIE

"Deux considérations dominent principalement l'élaboration d'un programme scolaire destiné à l'élémentaire, d'abord la société où grandit l'enfant et à laquelle on le prépare, ensuite l'épanouissement de l'enfant.

"La raison d'être des écoles de l'Ontario tient tout entière dans la préparation de l'enfant à la vie en démocratie selon un mode qui s'inspire des enseignements du christianisme.

"Une telle société vise à favoriser l'épanouissement harmonieux de l'individu et s'efforce de lui procurer bien-être et sécurité. Elle entend aussi garantir à ses membres certaines libertés fondamentales, sauvegarder l'équité par le droit, atteindre à la juste répartition des biens et enfin fournir à l'individu des occasions de prendre une part véritable aux décisions susceptibles d'affecter son propre bien-être.

"La vie en démocratie exige de chacun qu'il donne le meilleur de lui-même et qu'il s'oublie dans l'intérêt du plus grand nombre. Elle demande donc de l'individu qu'il ne porte aucunement atteinte au bien commun, sans pourtant cesser d'agir dans le sens de ses intérêts.

"Le citoyen d'un état démocratique vit dans une société qui est en perpétuel devenir, ce qui implique une adaptation continuelle à des conditions de vie à la fois versatiles et sans précédent. Seul un esprit parfaitement éveillé saura donc rester maître de la situation.

"Une société démocratique se reconnaît aussi aux associations qui s'y forment. En effet, pour satisfaire au mieux les besoins ordinaires de l'existence, on s'associe de diverses façons. Sous ce rapport, il convient de faire état de la cellule familiale, de la classe, de la paroisse, du cercle, du groupe d'amis, du village, enfin de l'entreprise qui groupe associés et travailleurs dans la poursuite d'objectifs communs. L'expression "membre de la société" dépasse donc la simple appartenance à la nation canadienne; comme on vient de le voir, elle s'étend en effet à plusieurs autres formes d'associations. Il importe que les

éléments d'une société ainsi constituée puissent faire front commun pour mener certaines entreprises à bonne fin. Voilà pourquoi la pédagogie attache tant de prix à cultiver chez l'individu les dispositions qui le porteront à "agir de concert avec ses semblables", à "s'entendre avec ses pareils", à "agir conformément aux usages", à "se donner une personnalité sociale agréable", bref à "se comporter en bon citoyen". La maîtrise de soi, l'autodétermination éclairée et un comportement responsable rendent seuls possible la participation active à la vie d'une communauté d'individus démocratiquement constituée.

"Il faut cultiver fort longtemps et dès la petite enfance et il faut enrichir par la pratique, ces habitudes qui portent à respecter les principes de la vie en démocratie. La contrainte n'y suffit pas; car il s'agit plutôt de reconnaître de plein gré le bien-fondé d'un tel mode de vie. La tradition orale dispensatrice de préceptes n'y parvient pas davantage. Les habitudes compatibles avec la vie en démocratie ne s'acquièrent ni à la faveur d'études livresques, ni en vertu de leçons théoriques ayant "la démocratie" pour objet. Rien de plus illusoire. Seules d'authentiques expériences de la chose sociale, conformes au degré de maturité de l'enfant sont susceptibles de laisser des traces durables. C'est dire que le programme scolaire doit ménager à l'enfant des expériences sociales formatrices en créant des situations qui fassent appel à sa serviabilité, à sa volonté d'autodétermination, tout en l'amenant à prendre certaines responsabilités. Telles sont les qualités d'un sujet susceptible d'agir en bonne intelligence avec ses semblables dans la poursuite en commun de certaines fins. Il incombe donc aux autorités scolaires de créer un milieu où l'élève, en vertu de sa participation immédiate, arrive à découvrir le jeu des mécanismes sociaux, à pénétrer attitudes et croyances répandues dans la société ainsi qu'à cultiver les aptitudes et le savoir-faire qu'exige la vie en démocratie.

LE TRIPLE RÔLE DE L'ÉCOLE

"Pour participer profitablement à certaines entreprises, il importe de bien comprendre les tenants et les aboutissants de telle ou telle situation, de faire siens les visées et objectifs de tel ou tel groupe, enfin de posséder ou d'acquérir si on ne les a pas déjà, le savoir-faire et les moyens indispensables à l'accomplissement de la tâche commune. De même, on ne saurait tirer aucun parti de la vie en société à moins d'en saisir l'essence, d'en approuver les idéaux et d'être au fait des conventions et procédés qui ne cessent de jouer dans la société telle qu'on la connaît.

"Il y a donc lieu de considérer que le rôle de l'école se présente sous trois aspects différents:

"1. Il incombe à l'école d'amener progressivement l'enfant à comprendre les structures du contexte dans lequel il se trouve placé. Il faut que l'enfant parvienne à se faire une idée juste aussi bien des rapports constitutifs de l'édifice social que du milieu physique où la société s'est implantée. Compte est donc tenu, aux articles du Programme d'études qu'on pourra lire ci-après, du besoin d'approfondir le jeu délicat de certains rapports humains par l'étude des lettres, de saisir le fonctionnement complexe des rouages sociaux par l'étude des sciences sociales, enfin d'arriver à comprendre l'écologie de l'être social par l'étude des sciences et de certains chapitres de l'arithmétique.

"2. Il faut que l'école amène l'enfant à choisir librement et à faire siens les idéaux qui inspirent un mode de vie et des comportements conformes aux enseignements du christianisme et aux principes de la démocratie. Cela ne saurait se produire à moins que se forment de maître à élève des liens amicaux personnels, et ce dans une école où règne un climat de cordialité empreint d'esprit de collaboration, à la faveur d'une orientation avisée qu'on donnera aux activités quotidiennes en classe.

"3. Enfin, l'école doit faire en sorte que l'élève acquière ce savoir-faire indispensable à la vie sociale actuelle. Gardons-nous d'oublier que le rôle historique de l'école se ramène à la diffusion au sein des populations de l'usage de la lecture et de l'écriture. A l'origine, on a confié à l'école la tâche d'initier l'enfant à l'art de lire, d'écrire et de calculer. Et en même temps que la société allait en se diversifiant, le besoin de lire avec aise et perspicacité et celui de faire sans erreur certains calculs rudimentaires, bien loin de s'atténuer, n'ont cessé de s'accuser.

"L'étude de la langue maternelle, de l'arithmétique, du dessin et de la musique poussent l'enfant à acquérir un fond d'aptitudes indissociables du commerce intellectuel et affectif. Et qu'il s'agisse de la leçon de sciences, de langue maternelle ou de sciences sociales, le professeur ingénieux ne se fera pas faute de régler son travail de telle sorte qu'à chaque tournant de l'aventure scolaire, l'élève trouve une nouvelle occasion de s'initier à la vie sociale.

MISE AU POINT – 1967

ÉCOLES BILINGUES

Les principes énoncés dans l'avant-propos sont d'une portée très générale et ils s'appliquent par le fait même à toutes les écoles de l'Ontario. Cependant, l'élève des écoles bilingues désire tout particulièrement s'identifier au groupe ethnique de culture française en acquérant une formation authentique dans ce sens. Ainsi, entend-il posséder une connaissance approfondie du français pour vivre pleinement sa vie de Canadien d'ascendance française et pour participer à la vie culturelle des Canadiens de culture française de son pays et des membres de la communauté francophone du monde.

L'élève des écoles bilingues souhaite également obtenir une connaissance adéquate de la langue anglaise qui lui assure une communication facile avec la population anglophone de son pays et du monde en général. La connaissance de l'anglais devra lui procurer les moyens de soutenir la concurrence des travailleurs de langue anglaise de même formation professionnelle que lui et lui faciliter une participation efficace dans la vie publique et sociale de son milieu.

Au niveau élémentaire, il incombe d'abord à l'école de créer l'ambiance nécessaire au développement de la culture française et à l'enseignement de la langue maternelle. Puisque l'école bilingue est, par sa nature, une école de culture française, il faudra lui garder ce caractère essentiel en en faisant un foyer de culture française où la langue de communication et d'enseignement est le français.

Quant à l'enseignement de l'anglais, l'école élémentaire doit s'inspirer du procédé naturel d'apprentissage: celui de la langue parlée. L'élève doit comprendre une conversation en langue anglaise se rapportant aux choses de son milieu et il doit s'exprimer dans la langue seconde d'une façon convenable selon ses capacités intellectuelles, son développement académique et le milieu qui l'entoure. C'est également au niveau élémentaire que l'élève des écoles bilingues apprend à s'initier à la lecture et à la composition dans la langue anglaise. Le programme d'études doit être soigneusement conçu afin d'éveiller chez les élèves francophones un intérêt bien marqué pour apprendre la langue seconde le plus parfaitement possible. Au-delà des connaissances linguistiques fondamentales, l'école bilingue devra s'efforcer d'inculquer chez les élèves des attitudes de compréhension et de coopération vis-à-vis du groupe ethnique anglophone du milieu immédiat, de la province et du pays tout entier.

ACCROISSEMENT DES CONNAISSANCES

Le fond des connaissances humaines ne cesse de s'enrichir, ce qui rend indispensable à l'enfant l'usage de concepts fondamentaux et d'une portée universelle. Dans cette optique, le maître doit savoir faire vivre à l'élève des situations reliées les unes aux autres, d'une application très générale, d'une valeur indiscutable et dont les données restent assez proches de l'enfant pour que ce dernier puisse se pénétrer du sens et de l'importance du savoir.

Partout à l'heure actuelle, on s'écarte des sentiers trop longtemps battus d'une pédagogie qui préconisait de communiquer à l'enfant, sans plus, un certain bagage de renseignements, toujours les mêmes, qu'il pût exploiter à l'occasion. C'est dire que la pédagogie est en voie de subir une métamorphose radicale; on est ainsi amené à placer progressivement l'élève dans certains contextes qui l'incitent à découvrir la vérité, à pénétrer les secrets de l'être et à en comprendre les structures.

Au niveau élémentaire, on ne mettra par conséquent au programme que des activités orientées dans ce sens, qui serrent le réel de près et soient à la mesure de la maturité intellectuelle du sujet.

Nous soumettons à votre réflexion un extrait du rapport de la "Confédération mondiale des organismes de la profession de l'enseignement" qui tenait son congrès à Stockholm, publié sous le titre *L'Éducation à l'ère de la technologie*. Il vous aidera sans doute à mieux comprendre l'importance du discernement des rapports entre les choses dans le développement intégral de l'enfant.

> "Ainsi, les défis que propose à l'homme l'ère de la technologie mobilisent les facultés rationnelles et forcent l'acquisition d'aptitudes intellectuelles susceptibles de servir dans une multitude de circonstances. Il faut que le citoyen parfaitement à l'aise dans une société progressive et libre soit en mesure d'exploiter mémoire et imagination, d'établir des comparaisons, de tirer des conclusions d'une portée universelle, de juger et de classifier, de procéder par voie d'analyse et de synthèse, enfin de raisonner par induction et déduction. Il convient qu'il fonde ses actes et ses décisions sur des données rationnelles qu'il sache formuler pour son propre compte et sur des valeurs qu'il soit à même d'apprécier seul".

Mais voici qu'entre théorie et pratique s'interposent "manuels", "cours d'études", "programmes d'études". On comprend que le programme d'études embrasse tous ces aspects certes, mais aussi tout ce qu'un maître a l'occasion de mettre en oeuvre pour enrichir son travail professionnel. Vient ensuite le cours d'études, qui sert à déterminer l'extension propre de chaque série de cours. Quant aux manuels portant sur les matières du programme, ils sont en général loin du compte. La *Circulaire n° 14* ne laisse en effet subsister aucun doute à ce sujet: "A l'élémentaire, on a remanié la liste des manuels faisant l'objet de subventions de manière à l'enrichir de titres d'ouvrages qui "ne traitent pas à fond de la matière" d'une discipline en particulier".*

C'est aux légions de maîtres, qui affectionnent les enfants et qui comprennent leur croissance et leur progrès, qui possèdent à fond la matière qu'ils enseignent et connaissent les techniques susceptibles d'assurer le perfectionnement continu de l'élève et dont les exposés méthodologiquement bien inspirés sont de nature à acheminer progressivement l'élève jusqu'au seuil du savoir, du jugement sain, de l'expérience et de l'agir responsable, qu'il appartient de faire un succès d'un enseignement qui tienne compte des réalités nouvelles.

*Le Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Circulaire no 14 Les manuels scolaires*, 1966: page 1.

LE MILIEU SCOLAIRE

1. C'est au maître qu'il incombe de placer l'élève dans un contexte scolaire favorable, sans égard aux dimensions, à l'aménagement ni au matériel de la salle de classe. En effet, le maître fera naître un climat propice à l'exploration, à l'effort et à l'accomplissement personnel, à condition qu'il se trouve en sympathie avec l'enfant et qu'il comprenne le mode d'épanouissement du sujet. Et il importe qu'il règne à l'école une ambiance de sécurité et de stabilité émotive où l'enfant sente qu'on lui reconnaît une dignité personnelle. C'est dans de telles conditions que l'enfant peut le mieux apprendre à apprécier l'éducation et à aimer la vie elle-même.

2. La salle de classe deviendra le théâtre d'un éventail de situations et d'activités diverses, afin que l'enfant prenne une part active à sa propre formation. Les fournitures variées et choisies pour l'intérêt qu'elles offrent sont de nature à aiguiser la curiosité, pousser à l'expérimentation et inciter à la recherche. On amènera ainsi l'enfant à entrer dans le jeu, car ce sont les expériences et les découvertes vraiment personnelles qui donnent à l'éducation son sens et sa permanence. D'où l'on voit tout l'à-propos de cette ancienne maxime chinoise:

   On oublie ce qui ne frappe que l'oreille,
   On se souvient de ce qu'on voit,
   Mais on ne comprend bien que ce qu'on fait.

3. On réussit plus facilement à intéresser l'élève aux travaux de la classe lorsqu'on le prend à part ou avec quelques camarades dans une classe qui devient un atelier au service de l'enfant. Et comme l'agir suppose le mouvement, il ne suffit guère d'aligner la classe en rangées parallèles et de l'orienter en fonction de la place qu'y occupe le maître. Il faut des meubles amovibles—chevalets, tableaux noirs, et le reste—qu'on puisse disposer de différentes manières, de façon que le maître et les élèves jouissent en tout temps d'une entière liberté d'action. On demandera à l'élève de participer à l'arrangement du mobilier et on lui accordera en outre une certaine latitude pour tout ce qui touche à la disposition, à la circulation et au rangement du matériel. Bref, il est bon que le maître ne cesse de faire appel à la collaboration de l'élève lorsqu'il s'agit d'organiser les activités de la classe.

4. On affectera tout spécialement certains coins de la salle de classe à des activités et expériences bien définies, et l'on y créera une ambiance qui s'accorde au degré de maturité des jeunes. De concert avec les élèves de sa classe, le maître décidera du nombre et de l'affectation de ces différents espaces, définira les règles relatives à l'utilisation du matériel et établira enfin le nombre d'enfants appelés à participer à chacune des activités.

D'une classe et d'un niveau à l'autre, le caractère, le nombre et l'aménagement des coins ne seront pas les mêmes. Voici à ce sujet quelques suggestions utiles:

—le coin du livre, muni d'un choix de volumes, globes terrestres, cartes géographiques, atlas, photographies, dépliants, fascicules, journaux, périodiques, etc.
—le coin des arts, muni de nécessaires à dessin, peinture, modelage, etc.
—le coin du menuisier, muni d'un établi, d'outils et fournitures telles boîtes, cartons, ficelle et ciseaux.
—l'auge de sable, montée sur table et munie des outils nécessaires.
—le coin de l'architecte, comprenant cadre, écran escamotable et autres fournitures susceptibles de servir à l'enfant animé du désir de construire maisons, bureaux de poste, boutiques et cabinets de médecin.
—le coin des mathématiques, muni de matériel didactique, instruments de précisions, babillard, et le reste.
—le coin du scientiste, muni d'échantillons, instruments, substances diverses, etc.
—le coin des mesures liquides, muni de réceptacles, mesures, pipettes, et le reste.
—le coin de l'écrivain, muni de fournitures telles que papier uni et réglé, crayons, plumes, crayons à pointe de feutre, lexiques, glossaires, dictionnaires illustrés, etc.
—la table des jeux, munie de jeux éducatifs, de casse-tête et de nécessaires de construction à pièces minuscules.
—le centre de visualisation, comprenant planchettes magnétiques, planchettes de feutre ou à fiches; diapositives, bandes d'images et projecteur.

On peut considérer ces coins comme autant de lieux où s'opère la réunion de l'activité scolaire et du monde extérieur.

5. L'exposition de travaux d'élève peut faire beaucoup pour rendre l'école attrayante. L'intérêt grandit et le rendement académique s'améliore dès qu'on prend soin de renouveler l'exposition fréquemment et qu'on se donne un peu de mal à imaginer des dispositions nouvelles et attachantes. Au fur et à mesure que l'élève se développe, il importe de lui permettre de s'essayer à monter des expositions de cette nature, de sorte qu'il apprenne à se débrouiller seul. On disposera les travaux d'exposition sur des surfaces appropriées, babillards et murs par exemple; en certains cas, il y a lieu de recouvrir ces derniers d'une substance propre à l'emploi d'attaches. On interdira toutefois de disposer les travaux dans les fenêtres, car cela a pour effet de bloquer le passage de la lumière et de détruire l'équilibre architectural de l'édifice scolaire.

6. Le climat affectif qui règne dans la salle de classe aussi bien qu'à l'école importe au premier chef, car une telle ambiance aura l'effet le plus heureux sur la plupart des activités de l'enfant, à condition qu'il ne se heurte pas à des difficultés d'ordre affectif. En effet, il n'est pas un instant où le climat dans lequel baigne une salle de classe ne soit le miroir de l'attitude du maître envers lui-même et à l'égard de ses élèves, et de son travail professionnel. En dernier ressort, c'est donc au maître qu'il appartient de faire en sorte que l'élève sente bien qu'il s'intègre à un groupe social et qu'il a quelque chose à donner à ce milieu qui est le sien.

LES EMPLOIS DU TEMPS

1. Tout professeur est tenu d'établir un emploi du temps. Il s'agit alors simplement de prendre des dispositions qui permettent de s'assurer que l'enfant suit un programme bien agencé et qu'il progresse rapidement. Les emplois du temps facilitent au maître la réalisation des objectifs définis au programme d'études. On se rappellera que les emplois du temps n'ont d'autre utilité que de permettre au maître de respecter les besoins, les aptitudes et les intérêts de l'élève.

2. Il importe peu qu'on s'en tienne à un même emploi du temps dans toutes les classes, car les conditions n'y sont pas partout identiques. Lorsqu'on prépare les emplois du temps, il y a lieu de tenir compte des aptitudes de l'élève, des études en cours, des dispositions du maître ainsi que du site de l'école. En d'autres termes, il importe que l'emploi du temps soit conçu en fonction du contexte où il doit s'appliquer.

3. L'emploi du temps doit laisser une certaine marge de latitude. Il ne faut pas enfermer ni l'enseignement ni l'étude dans le cadre d'un emploi du temps trop rigide. Si une partie quelconque d'un apprentissage requiert du temps supplémentaire, il faut y pourvoir sans égard à l'emploi du temps pré-établi. En outre, si l'élève se sent attiré par une activité qui ne figure pas à l'emploi du temps, il y a lieu d'y consacrer quelques périodes, lorsque le maître le juge à propos.

4. On conseille actuellement de fusionner l'enseignement de différentes matières, ce qui a pour effet l'établissement d'emplois du temps plus souples. Bien souvent, on garde des cloisons étanches entre les diverses matières, dans l'intention de simplifier les conditions de travail en classe; toutefois, on s'accorde généralement à penser qu'il s'agit là de procédés artificiels. Voilà pourquoi le pédagogue propose de recourir à certaines méthodes d'enseignement bien définies pour rendre son enseignement plus cohérent: *la préparation d'unités de travail, l'exécution de projets* et le *travail d'équipe* en fournissent d'excellents exemples. On en tiendra compte dans l'emploi du temps, en consacrant à ces activités de plus grandes unités de temps. Nous proposons ci-après le moyen de modifier l'emploi du temps de façon à respecter les besoins, les aptitudes et les intérêts de tel groupe d'élèves.

Lorsqu'on s'aperçoit qu'un élève d'une classe quelconque éprouve de la difficulté à manier convenablement sa langue maternelle, le mieux est sans doute de ne pas consacrer à l'apprentissage de la langue un plus grand nombre de périodes d'enseignement formel: cet élève parviendra en général à s'exprimer avec une plus grande facilité, à condition que l'apprentissage de la langue se fasse plus direct, qu'il colle davantage à la réalité et qu'il se rattache à certaines activités; ainsi, on demande à l'élève:

a) de faire une recherche personnelle ou de mettre au point une étude portant sur un secteur des sciences sociales; un tel travail demandera des lectures, la préparation de comptes rendus et l'évaluation du travail accompli;
b) de lire un choix d'ouvrages et de périodiques empruntés à la bibliothèque sur n'importe quel sujet susceptible de présenter à ses yeux un intérêt actuel, bien qu'il puisse être passager; on consacrera à ces lectures un certain nombre de périodes de classe;
c) de participer à des excursions, à des visites au musée, d'assister à des séances de cinéma, et le reste, notamment s'il s'agit d'élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, de façon que ces expériences leur fournissent matière à s'exprimer en français sur certains sujets.

5. On affectera à d'autres activités qui n'ont rien à voir avec la fusion des matières un nombre considérable de périodes de classe. Ainsi, on s'occupera d'organiser forums et discussions, voyages et excursions, visites aux bibliothèques et autres foyers de culture, des séances de lecture et de travaux de recherche, des périodes d'éducation physique et d'autres encore où l'on s'exercera aux sports. On consacrera en outre un certain nombre de périodes d'une durée variable à la création d'oeuvres littéraires et plastiques, aux arts d'interprétation ainsi qu'à certaines autres activités qui pourront présenter un intérêt particulier aux yeux de l'élève. On vise ainsi à l'acquisition de connaissances nouvelles, à la participation de l'élève à diverses expériences intéressantes et à la création de travaux originaux de toute espèce et découlant des expériences auxquelles l'élève participe.

6. Il importe bien sûr que l'emploi du temps fasse une juste part à toutes les disciplines du programme d'études. Les matières du programme sont les suivantes: le français, l'éducation physique et l'hygiène, les sciences sociales, les sciences, le dessin, les mathématiques et enfin la musique. On consacrera nécessairement le temps voulu à l'étude de ces matières. Il est probable que d'une classe et d'un niveau à l'autre, on ne mette pas toujours l'accent sur les mêmes matières; tout dépend de l'idée que se fait le maître des besoins de l'élève. Au service de documentation de la bibliothèque, le bibliothécaire fait place à toutes les disciplines. L'emploi du temps de la bibliothèque ne comprend pas que des périodes régulières mais selon ses besoins propres et en dehors des périodes prévues à l'emploi du temps, l'élève peut aller y travailler.*

7. Il est bon que l'emploi du temps reste souple, notamment lorsque les forces évolutives à l'oeuvre dans la société ne sont pas sans avoir certaines répercussions sur le programme d'études. Ainsi, dû à l'urgence d'améliorer l'état présent de la langue parlée dans les écoles, il ne faut pas qu'à l'élémentaire, les périodes de l'emploi du temps affectées à l'enseignement de cette discipline soient escamotées à cause de la rigidité excessive de l'emploi du temps.

RÉSUMÉ

En somme, il faut préparer l'emploi du temps de manière à
—abréger les périodes d'enseignement formel habituellement consacrées aux matières du programme;
—prolonger les périodes d'étude et de recherches personnelles, lorsqu'il s'agit "d'exécuter des projets", et de participer à certaines autres activités d'équipe; les mêmes dispositions s'appliqueront en outre aux excursions hors-programme, aux travaux de création de toutes sortes, à l'athlétisme et au jeu.

C'est seulement à la condition de dresser avec soin des plans à long et à court terme qu'on arrivera à établir des emplois du temps convenables et répondant aux besoins scolaires. Au moment de prendre les dispositions nécessaires, il importe que le maître voie plus loin que l'immédiat; il lui faut aussi songer au travail des semaines et des mois à venir et de l'année entière. En dernier lieu, mentionnons que l'emploi du temps doit faire l'objet de révisions fréquentes, si l'on estime qu'un excellent emploi du temps permet de mieux respecter les intérêts, les aptitudes et les besoins de l'élève.

*Un manuel contenant des recommandations relatives à l'amélioration des services de bibliothèque à l'école paraîtra au cours de 1967.

LES DEVOIRS A DOMICILE

1. "Ces enfants—il s'agit des élèves de l'élémentaire—sont à un âge où la croissance physique absorbe la plus grande part de l'énergie vitale; il faut donc leur donner le temps de refaire leurs forces et de se recréer. On ne reconnaît à l'école le droit de priver l'enfant ni de son sommeil, ni de ses jeux, ni celui de léser le droit des parents d'orienter les activités de leurs enfants à la maison après les classes. On ne saurait douter que les devoirs, surtout lorsqu'ils demandent un effort trop considérable et aussi lorsqu'ils ne sont pas appropriés, portent sérieusement atteinte au droit de l'enfant et de ses parents. *A l'élémentaire, on dispose d'un temps suffisant pour s'acquitter des tâches scolaires comme il se doit, sans qu'il devienne nécessaire d'imposer à l'élève des travaux supplémentaires qu'il doit faire à la maison.*.

2. Il ne faudrait naturellement pas que ces recommandations empêchent l'élève de s'occuper de choses qui découlent normalement des travaux accomplis en classe. Néanmoins, de telles initiatives ne sauraient dépendre que du *désir* de l'élève et de *l'intérêt spontané* qui le met en éveil.

3. Ces dernières années, on a forcé de bien des manières l'école primaire à imposer un surcroît de travail à l'élève. Dans plusieurs milieux, ce sont les parents qui en furent responsables. Cela découlait d'interprétations erronées qu'on donnait à certains mots d'ordre. "L'excellence coûte que coûte!", "le premier enfant venu peut apprendre tout ce qu'on lui propose, à condition que ce soit présenté sous une forme rationnelle acceptable" et "qu'on donne à nos enfants une

formation plus solide que celle qu'ont reçue leurs parents" en fournissent l'exemple. Conséquemment, on a imposé à l'enfant un surcroît de travail, alors qu'il était à un âge très tendre, dans le but de gonfler encore un programme d'études déjà embarrassé de données trop encyclopédiques.

4. *Il n'y a pas lieu d'hésiter sur la portée de la directive de 1937; elle est toujours d'actualité d'ailleurs.* Principaux et maîtres feraient donc bien de procéder à un nouvel examen de leurs méthodes et, le cas échéant, de s'entretenir avec les parents de la question du rendement qu'on attend du travail scolaire. Cependant, c'est le bien-être de l'enfant qui doit primer toute autre considération. *L'enfance de nos jeunes est un bien trop précieux pour nous permettre de les en dépouiller.*

*Extraits d'une circulaire publiée en avril 1937 avec l'autorisation du Ministère de l'Éducation.

LE PROGRÈS DES ÉLÈVES

LES IDIOSYNCRASIES

1. Il n'y a pas deux enfants qui se ressemblent. Ils diffèrent quant au physique, aux antécédents sociaux, au tempérament, aux conceptions, aux goûts, aux dons ainsi qu'aux rêves d'avenir. Le rythme du développement intellectuel n'est pas le même chez tous. Au moment de mesurer le progrès scolaire de l'élève, il y a lieu de tenir compte de toutes ces différences individuelles.

2. Vu la complexité de la personnalité et des mécanismes d'apprentissage, il est très délicat de mesurer exactement le progrès qu'accomplit l'élève. On s'attend que grâce à l'étude, l'enfant arrive à penser, à sentir et à agir différemment. Bien qu'il soit relativement aisé de reconnaître de tels changements par l'observation des faits et gestes de l'élève, il est nettement plus difficile de mesurer quoi que ce soit lorsqu'il s'agit de la pensée, de l'émotivité d'un système de valeurs, des goûts et du jugement.

3. Il n'est pas un enfant qui ne désire s'illustrer dans un secteur quelconque de l'activité scolaire. *C'est à l'école de voir à ce que l'enfant rencontre le succès dans telle ou telle activité.* C'est dire qu'il faut faire en sorte que le moins doué des élèves acquière un certain sens de la réussite. Faute de savoir créer une ambiance où l'élève donne le meilleur de lui-même, on s'expose vraisemblablement à en faire un frustré tout rempli d'agressivité. Le maître qui attache plus d'importance à l'élève qu'au programme d'études saura bien trouver les mots qu'il faut pour louer l'effort de chacun de ses élèves. En outre, il est très naturel que le maître témoigne du respect à ses élèves; il faut toutefois que l'élève sente aussi qu'il a l'estime de ses camarades.

4. On n'insistera jamais trop sur l'importance de placer l'élève de l'élémentaire dans un contexte qui tienne compte de la psychologie enfantine. L'activité scolaire doit de plus préparer l'enfant à faire face aux difficultés de la vie. Elle doit s'orienter de façon à l'aider à s'épanouir et à favoriser sa croissance physique, intellectuelle et affective. La meilleure préparation à la vie adulte que l'élève puisse recevoir lui viendra de l'expérience personnelle et sociale acquise pendant la durée de sa formation scolaire.

5. "Les différences de maturité qu'on observe d'un élève à l'autre, celles du rythme de leur progrès respectif, celles de la profondeur ou de l'importance des domaines qu'ils explorent et celles qui découlent de la nature de ces domaines d'exploration nous incitent à rejeter l'idée de faire subir à l'élève des examens uniformes et généralisés."*

UNE ORDONNANCE NOUVELLE DES ANNÉES DU COURS

1. "Si la répartition des élèves en années du cours ou l'habitude de confier l'enfant à un nouveau maître au début de chaque année scolaire ont tendance à empêcher l'enfant de s'épanouir à un rythme qui lui convient ou à perpétuer le mal que sont les passages forcés d'une classe à une autre classe de niveau supérieur, comme la chose peut se produire ici et là, il y a peut-être lieu alors de songer à modifier l'ordonnance des années du cours."*

2. "Jusqu'à ce jour, la cause la plus commune de retard scolaire fut l'échec de programmes de classe arbitraires. Il faut se rendre à l'évidence qu'il n'est ni moment spécifique ni niveau scolaire bien déterminé où l'on soit en droit de s'attendre à ce que l'enfant acquière l'aptitude à comprendre tel raisonnement mathématique ou à atteindre une certaine norme d'excellence dans le domaine de la lecture. On peut donc mettre en doute le bien-fondé du principe qui veut que dans ces deux matières, on retarde l'enfant d'une année."*

3. La rigueur des niveaux scolaires a *bel et bien* empêché jusqu'à présent l'enfant de progresser à un rythme naturel. Néanmoins, dans certains milieux, on a modifié le régime des niveaux scolaires, ce qui a eu pour effet d'abaisser sensiblement le "taux d'échecs". Dans certaines écoles, le régime des niveaux est toujours à l'honneur; cependant, il n'y a rien perdu de sa souplesse originale.

   Quelques commissions scolaires sont actuellement à faire l'essai de modes d'ordonnance souples des niveaux; on en arrivera peut-être un jour à mettre ainsi en application un régime totalement dépourvu de niveaux scolaires.

4. On a formulé les grandes lignes des programmes revisés provisoires de façon à donner libre cours à l'essai d'un éventail complet de modes d'ordonnance.

   Certes, on continue toujours de suivre une progression logique dans certaines disciplines; néanmoins, l'enseignement ne procède plus par enchaînement rigoureux de notions agencées consécutivement, même dans le domaine des mathématiques.

*Consulter le Programme d'études du cours élémentaire à l'usage des écoles publiques et séparées.

Il ne faut pas croire que les concepts et la matière d'une discipline en particulier conviennent à un niveau déterminé ni à un moment précis du progrès de l'élève. Il en découle qu'on ne doit pas concevoir manuels et autre matériel didactique comme se rattachant à un niveau bien déterminé; ainsi, lorsqu'on parle du livre de mathématiques de la 4e année, du troisième livre de lecture et ainsi de suite, il ne s'agit que d'indications de nature ordinale. Il faut laisser l'élève travailler selon ses propres "paliers d'apprentissage", sans chercher à lui imposer les normes auxquelles se conforment la plupart de ses camarades du même âge.

L'ÉVALUATION DU PROGRÈS SCOLAIRE

"*Les normes d'évaluation uniformes ne s'appliquent nullement au degré primaire ni au degré junior*".

1. Puisque les enfants diffèrent les uns des autres et puisqu'il faut aligner l'enseignement sur les besoins individuels, il serait pour le moins illusoire, et au pis aller cruel, de vouloir appliquer des normes abstraites en agissant comme si l'on pouvait exiger de tous un rendement uniforme. Pendant toute la durée du cours élémentaire, il ne faut pas que le progrès de l'élève soit fonction d'emplois du temps où les tranches annuelles, mensuelles et hebdomadaires de matière formeraient un schème de comparaison auquel il suffirait dès lors de comparer le progrès que l'élève accomplit.

2. Les normes de progrès dans le cas d'enfants dont l'âge varie de 6 à 12 ans doivent s'établir en fonction du niveau intellectuel des concepts *plutôt que du temps que l'enfant met à s'assimiler ces notions.* Il est clair que presque tout enfant peut saisir au moins l'un des aspects d'un concept. L'enfant qui comprend que 3 plus 2 font 5 et que 2 plus 3 font également 5 atteint à une première notion du concept plus profond de commutativité; toutefois, il serait illusoire et hors de propos de demander à ce même enfant de comprendre la notion de commutativité dans toute son extension. De même, l'enfant qui se montre capable de suivre sur un globe terrestre et de décrire les péripéties des voyages de Marco Polo pourra mettre plusieurs années à comprendre toute la portée des voyages des explorateurs du XIIIe siècle.

3. *Les normes* font partie intégrante de l'activité journalière de l'élève. Elles sont implicitement présentes dans les questions que pose le maître, dans la qualité des manuels qu'on utilise, dans le comportement qu'approuve le milieu social scolaire, dans l'espèce d'activités d'apprentissage auxquelles participe l'élève ainsi que dans l'aptitude à atteindre à certains résultats dans des situations qui n'ont aucun rapport avec les emplois du temps.

**Consulter le Programme d'études du cours élémentaire à l'usage des écoles publiques et séparées*, publié en 1937.

4. On fera un usage modéré d'épreuves uniformisées; elles ne sont à nos yeux qu'un seul aspect des méthodes d'évaluation. On les tient pour distinctes des questionnaires rapides administrés au pied levé et dont on recommande l'usage ci-après dans la section intitulée "Succès ou échec?". La principale justification qu'on trouve à l'utilisation d'épreuves uniformisées se ramène à ce qu'elles fournissent un point de comparaison en fonction de certaines normes. On peut juger du rendement d'une école d'après les normes appliquées à l'échelle nationale, de celui d'une classe d'après ces mêmes normes ou d'après les normes établies par une commission scolaire; de même, on peut mesurer le rendement de l'élève d'après les normes reconnues dans une école quelconque, ou d'après celles d'une commission scolaire ou encore celles qu'on applique dans le pays tout entier.

5. On ne saurait trop insister sur les dangers de fondre plusieurs aspects du rendement de l'élève en une moyenne dépourvue de toute signification. "*Les moyennes générales*" *des notes obtenues dans plusieurs matières sont dénuées de toute espèce de signification.*" Quelle que soit la matière, il vaut toujours mieux que ce soit un maître possédant une solide formation qui évalue le rendement de chaque élève.

6. *L'évaluation du progrès de l'élève relève avant tout de l'intuition et de la subjectivité.* On peut donc dire que la méthode d'évaluation la plus sûre est encore l'observation du maître qui connaît bien l'enfant, les difficultés inhérentes de la matière ainsi que la psychologie de cet enfant. Il importe toujours de nuancer les résultats d'épreuves écrites ou autres à la lumière des limites que l'on reconnaît à de telles épreuves.

7. Lorsqu'un élève passe d'une école à une nouvelle institution, on y fera parvenir un compte rendu des succès qu'il a remportés à l'école qu'il fréquentait jusque là.* L'élève qui arrive ainsi à une "nouvelle" école doit recevoir le crédit de ce qu'il a accompli ailleurs. Si on a recours dans cette école à des méthodes de travail individuel qui exige de la recherche de la part de l'élève, il est clair que le problème de l'interruption du progrès de l'élève ne se posera pas lorsque ce dernier passera d'une école à une autre.

   Ce sont surtout les difficultés inhérentes au dépaysement et à l'isolement qui affectent l'enfant qui se retrouve dans un milieu nouveau et étranger. Parmi les mesures qui s'imposent lors de l'arrivée d'un nouvel élève à l'école, relevons les examens de diagnostic et surtout l'observation attentive ainsi que l'intérêt qu'on porte à l'individu.

   Le maître qui comprend que l'enfant est différent de tout autre enfant adopte des méthodes pedagogiques souples qui conviennent au nouveau-venu tout aussi bien qu'à ses condisciples. Si, à l'élémentaire, on n'accorde qu'une importance de deuxième plan au détail précis et au concept rigoureux, il en découlera que la formation d'un "nouvel" élève qu'on avait auparavant exposé à des épreuves et à des programmes d'études différents, non seulement ne souffrira pas de ce nouvel état de choses, mais pourra en fait s'améliorer encore.

*Consulter l'Appendice A—Formule de Passage d'un étudiant à une école relevant d'une autre province.

LE BULLETIN DESTINÉ AUX PARENTS

1. A l'instar des examens et épreuves, le bulletin destiné aux parents doit toujours être fonction des fins et objectifs de l'éducation; le bulletin ne sera pas, dès lors, le même pour tous les enfants. Si l'on se propose d'enseigner à l'enfant le concept de l'addition en mathématiques, il y a lieu alors de renseigner les parents sur le succès relatif de l'enfant sous ce rapport; ainsi, "Votre fils Jean sait faire la somme des combinaisons de nombres compris entre 1 et 14" ou encore, dans le domaine de la langue maternelle, "Votre fille Marie a lu huit volumes provenant de la bibliothèque de l'école; elle a accompli un progrès remarquable dans le domaine de la rédaction".

2. *Il est illusoire de vouloir mesurer le progrès de l'élève d'après une échelle divisée en 100 parties égales.* En attribuant des "notes" numériques à l'élève, on donne l'impression d'une précision et d'une rigueur objectives qui induisent en erreur maîtres, parents et élèves.

3. On doit s'en tenir à quelques comparaisons très générales, ainsi qu'on le recommande au paragraphe précédent intitulé "L'évaluation du progrès scolaire". En procédant comme on l'indique ci-dessous une ou deux fois l'an, on donne aux parents une idée assez juste du progrès qu'accomplit leur enfant relativement à celui de ses camarades. Il suffit de pointer les cases appropriées.

Progrès général

Excellent		Moyen		Médiocre	

4. On peut procéder de même lorsqu'il s'agit de comparer le rendement d'un élève à sa capacité d'apprendre.

Effort personnel

Excellent		Moyen		Médiocre	

5. Tout bulletin doit consister en remarques analogues à celles du paragraphe no 1 ci-dessus; s'il y a lieu, on y joindra quelques échantillons des travaux de l'élève.

6. Parents et maîtres sont susceptibles de tirer profit d'entretiens portant sur le progrès de l'enfant, *à condition de s'en tenir aux fins et objectifs du programme d'études.* De tels rapports entre parents et maîtres doivent être tout à fait ordinaires, de sorte que l'enfant n'y prenne pas ombrage.

SUCCÈS OU ÉCHEC?

1. A condition qu'on l'élabore convenablement, le programme d'études peut correspondre si parfaitement aux aptitudes et intérêts de l'enfant que ce dernier arrive à trouver dans les situations et activités propres à la salle de classe une motivation suffisante à l'étude. *Il y a lieu d'éliminer de nos écoles toute trace des pressions malsaines que font naître les examens de "fin d'année".* L'une des principales justifications des épreuves est de donner au maître l'occasion de se faire une idée du travail qui lui reste à faire. Cet objectif une

fois atteint, on s'en tiendra à un nombre minimum d'épreuves, de peur qu'elles n'interrompent le véritable travail de la classe. Le maître qui en est à ses premières armes doit administrer à l'improviste un assez grand nombre de questionnaires, afin d'apprendre son métier; il y a toutefois trois choses qu'on lui demande de retenir: une surabondance d'épreuves peut réduire à néant l'intérêt de l'élève à l'égard de certaines matières; on n'administre jamais d'épreuves dans le seul but de pouvoir dresser une liste de notes; on variera constamment la nature des épreuves, de façon à mettre en jeu tout un éventail d'aptitudes chez les élèves.

2. A condition de les préparer soigneusement, épreuves et examens peuvent devenir autant d'occasions d'améliorer le rendement académique de l'élève. On n'essayera pas de contenir l'étudiant doué dans les limites de normes étroites; il ne faut pas davantage écraser l'étudiant moyen sous le poids d'exigences au-dessus de ses forces. *Il faut exposer à l'élève en termes non-équivoques la raison d'être des épreuves; on lui expliquera en outre comment on utilise les résultats qu'on en tire et pourquoi on en a besoin.*

3. En dernière analyse, les questionnaires rapides ne doivent porter que sur une seule notion; en tant que tels, ce sont d'excellents moyens d'évaluation. Ainsi, on peut concevoir une série de questions présentées par ordre croissant de difficulté, d'importance ou de complexité. Des épreuves de cette nature permettent de mesurer le progrès de l'élève dans une matière, dans l'acquisition d'une technique ou dans une autre partie déterminée du cours. De telles méthodes servent à la fois l'élève et le maître; le maître peut, pour sa part, y trouver l'occasion d'améliorer son enseignement; quant à l'enfant, ces méthodes lui permettent de se rendre compte de la qualité de son propre travail. On peut ainsi amener l'élève à cultiver chez soi une saine attitude à l'égard de l'évaluation personnelle de son rendement.

4. Une autre méthode intéressante consiste à observer le comportement de l'élève et à rédiger un compte rendu des événements sous forme d'anecdote. En pareil cas, le maître s'en tiendra aux seuls incidents significatifs le moment venu d'en faire état dans le dossier de l'élève, *en évitant soigneusement de dresser le procès verbal des écarts de conduite.*

5. *Il est futile de passer le mois de juin à soumettre l'élève à des séries d'exercices et à lui faire subir des examens.* En juin, de même qu'en septembre, on doit laisser l'enfant au plaisir de ses nouvelles découvertes et activités, au lieu de lui faire perdre son temps à repasser les données d'une matière quelconque de façon qu'il les énumère quelque temps plus tard à l'examen. Certains maîtres sont même d'avis que dans certaines matières, il est inutile de faire subir un examen à l'élève.

6. Les notions d'accélération et de retard perdent tout leur sens lorsque l'enfant se montre capable de s'occuper lui-même de ses intérêts dans la mesure de ses aptitudes. La salle de classe doit laisser une grande latitude pour ce qui est de former les élèves en groupes diversifiés; on doit y trouver un bon choix de matériel didactique, comprenant des manuels se rapportant à plusieurs niveaux de difficulté. Dans un tel contexte, l'enfant s'enrichit tout naturellement. Selon la conception sur laquelle s'appuie tout ce que nous venons d'énoncer, il est probable que l'élève apprenne ainsi beaucoup de choses, peut-être même en plus grand nombre qu'auparavant; c'est seulement alors que les données contextuelles s'intégreront aux mécanismes d'apprentissage pour cesser de n'être que la résultante d'un cycle à trois temps: enseignement—étude—évaluation.

7. *Le passage d'un niveau à un niveau supérieur doit être une question d'épanouissement progressif, et non pas de succès ou d'échec.*

L'ÉVALUATION DU PROGRÈS DE L'ÉLÈVE EN FONCTION DES OBJECTIFS*

"La souplesse du programme d'études ainsi que l'abandon nécessaire des examens uniformes à l'élémentaire force le maître à examiner de près la question de l'évaluation. Le maître a besoin d'évaluer le rendement de son travail, là où il s'agit de faire éclore chez l'élève des *aptitudes* précieuses, des *intérêts* valables ainsi que certaines *attitudes* que sanctionne la société. C'est là une question personnelle. On ne doit pas dissocier le travail du maître des conditions dans lesquelles il se trouve. Néanamoins, on pourra tenir compte de certaines données d'une portée générale dans l'évaluation de son travail.

1. "Le maître est tenu de s'assurer que l'élève vit dans des locaux propres et où règne une ambiance joyeuse; qu'en outre, il est en train d'acquérir de bonnes habitudes sanitaires, ainsi que des notions justes à l'égard de la santé.

2. "Le maître doit voir à ce que l'élève acquière des habiletés diverses. Ainsi, il se demandera si l'élève peut lire facilement et bien comprendre ce dont il s'agit; s'il peut lire à voix haute, réciter de la poésie, tenir certains rôles de sorte que le spectateur saisisse sans difficulté les intentions et les sentiments de l'auteur; s'il peut exprimer clairement ses propres pensées aussi bien verbalement que par écrit; si la calligraphie de l'élève est acceptable; si dans les situations de la vie courante, l'élève peut utiliser les nombres avec aise et précision; si l'élève se rend compte de la justesse des sons musicaux et s'il peut chanter pour son plaisir; s'il peut incarner ses idées dans des formes plastiques et sur un ton de plus en plus éloquent; enfin, si l'élève participe spontanément aux jeux d'intérieur et de plein air.

*Extraits du *Programme d'études à l'usage des écoles publiques et séparées*, publié en 1937.

3. "Le maître doit s'occuper des intérêts et des attitudes de l'élève tant dans son travail que dans ses ébats. Le maître s'interrogera sur l'intérêt que porte l'élève à ses lectures et à celles de ses activités qui se rattachent à l'étude des sciences sociales et naturelles; sur l'intérêt qu'il porte à un monde dont on ne cesse de repousser les frontières et sur l'effort qu'il fait pour le mieux comprendre. Le maître se demandera en outre si un tel intérêt prend la forme de lectures personnelles, d'initiatives valables et de certaines activités relevant de l'effort créateur.

4. "*Le cycle de l'épanouissement de l'élève ne s'achève que lorsque l'enfant se trouve en mesure de faire appel aux aptitudes qu'il a acquises et au bagage de connaissances qu'il a accumulées pour s'exprimer par le truchement de formes créatrices originales et personnelles.* (Les italiques datent de 1967).

5. "Les données énoncées ci-dessus ne fournissent que le point de départ d'un examen constant des critères applicables aux examens et aux comptes rendus du rendement de l'élève. *On s'attend à ce que, dans toutes les écoles et commissions scolaires, les maîtres se groupent pour procéder à l'examen de ces critères, qu'on établira invariablement en fonction des fins et objectifs énoncés au programme d'études, de manière à en définir la portée et à en formuler la critique.* (Les italiques datent de 1967.)

APPENDICE

FORMULE DE PASSAGE D'UN ÉTUDIANT A UNE ÉCOLE RELEVANT D'UNE AUTRE PROVINCE

Afin de faciliter le classement rapide et éclairé de l'élève, on demande au principal de remplir la présente formule chaque fois qu'un élève quitte l'école pour passer sous la juridiction d'une nouvelle commission scolaire, notamment au-delà des frontières provinciales. Il suffit d'encercler les articles appropriés.

LETTRE DE PRÉSENTATION DE L'ÉLÈVE

Le_____19____

L'objet de cette lettre est de présenter l'élève_____

Les renseignements que vous trouverez ci-après sont de nature à vous aider ainsi que les membres de votre personnel à accueillir et à classer l'élève dont le nom figure ci-dessus dans l'institution que vous dirigez de manière qu'il /elle en tire le meilleur avantage quant à sa formation.

On espère que cette lettre de présentation, dont l'usage s'est répandu par tout le pays, permette à toutes les parties en cause de s'assurer que la formation de l'élève ne s'interrompe pas au moment où il change d'institution.

Inscrire au long le nom de l'élève_____ Date de naissance_____

Dernière année scolaire complète_____ Terminée le_____

Niveau actuel: M, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Date du départ_____

Nombre approximatif de jours de classe au niveau actuel_____

Si l'élève suit des cours qui ne font pas partie du programme ordinaire, donner les précisions utiles:

Rendement au niveau actuel, le cas échéant: faible____ moyen____ fort____

Remarques:_____

Classe exceptionnelle, le cas échéant (préciser s'il s'agit par exemple d'élèves arriérés, d'élèves handicapés, d'élèves du cours d'arts pratiques, ou d'enseignement terminal, etc.

Le cas échéant, préciser la nature du cours secondaire (auquel l'étudiant se destine/qu'il suit actuellement): pré-universitaire, général, section classique, technique, commerciale, etc.

Précisions additionnelles_____

Rendement académique: supérieur moyen médiocre

Habitudes de travail: excellentes ordinaires insuffisantes

Si l'on possède les renseignements nécessaires, énumérer les matières dans lesquelles l'élève:

réussit le mieux_____

éprouve le plus de difficulté_____

L'élève en question—a fait des progrès médiocres ou repris une année
—a fait toutes ses classes normalement
—a été accéléré d'une année
(préciser le nombre d'années, de niveaux ou fournir les indications nécessaires)

_____

Caractères physiques susceptibles d'affecter la place que l'élève peut occuper en classe: vue
ouïe

Intérêts particuliers_____

Projets d'avenir de l'élève_____

On (peut/ne peut pas) se procurer le dossier cumulatif de l'élève

Aux bons soins du principal_____ De la part du principal_____

Nom de l'école_____

Adresse de l'école_____

Inscrire au long le nom de l'élève_____

Puisque l'élève dont le nom figure ci-dessus est passé a cette école, veuillez me faire parvenir son dossier cumulatif.

Voici la liste des matières que l'élève a travaillées jusqu'au moment de son départ; on y fait état de ses notes et l'on y précise la nature des cours et des niveaux où ils se situent. (Dresser la liste des matières, en indiquer le numéro le cas échéant, préciser à quel(s) niveau(x) ce cours se donne d'ordinaire. Sous la rubrique "année du cours", préciser s'il s'agit de la lère . . . N-ième année d'études échelonnées sur plusieurs années; ainsi, l'expression 3ième-latin signifie: classe de 3ième du cours de latin. *Les remarques ont une importance capitale*. S'il s'agit de l'élémentaire, indiquer s'il y a lieu le thème des cours ou le centre d'intérêt de ces cours; ainsi, l'histoire du Canada. S'il s'agit du secondaire, préciser s'il est question d'un cours qui se donne dans une matière de calibre pré-universitaire, ainsi que l'essentiel du cours; ainsi, Histoire et calibre, Géographie et calibre, etc.; Économie domestique, Alimentation, Vêtement, etc.; Mathématiques—Algèbre, Géométrie, Trigonométrie ou Mathématiques appliquées, ou encore l'Arithmétique commerciale, etc.; Sciences—Cours général, Chimie, Physique, etc. Préciser la nature des cours en en indiquant le niveau; ainsi, Chimie 91—11e ou 12e années, après deux ans de Sciences générales au niveau de la 9e et 10e années; Mathématiques 20—au niveau de la 10e année, cours mixte d'Algèbre et de Géométrie, après une année de Mathématiques générales au niveau de la 9e année.
Coter le rendement comme suit:
1—supérieur; 2—moyen; 3—médiocre; 4—nul

Matière	No de cours	Niveau	Année du cours	Rendement	Remarques

Remarques additionnelles susceptibles d'aider le personnel à classer l'élève dans son meilleur intérêt lors de son passage à une nouvelle institution:

S'il s'agit d'un élève du secondaire, donner les précisions suivantes:
—diplôme de fin d'études secondaires
—études secondaires terminées
—études secondaires en cours

Nature du diplôme (préciser s'il y a lieu s'il s'agit du diplôme de fin d'études secondaires, diplôme de 12e année, diplôme de 13e année, etc.).

Le Ministère provincial de l'Éducation (est/n'est pas) en mesure de vous communiquer copie officielle du relevé de notes ou cotes d'évaluation de l'étudiant en question.

Le principal_____ Nom de l'école_____

Adresse_____

Adresse_____ Province_____